



## PUBLIC

Compte rendu de la rencontre de travail sur le budget 2023 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 8 novembre 2022 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M<sup>e</sup> Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Daniel Feenyfe, attaché politique, M<sup>e</sup> Séléna Beaumont-Demers, greffière adjointe par intérim et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Jean Boileau, directeur, Communications, Émilie Chasles, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Louis Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures et projets, Brahima Diarrassouba, directeur adjoint, Technologies de l'information, Renée Guénette, chef de division, Finances, Carl Hallé, directeur, Technologies de l'information, Jacynthe Matteau, chef de section, Finances, Alain Renaud, directeur adjoint, Infrastructures et projets et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

### **Retour sur la demande de webdiffusion des séances des comités et commissions**

Monsieur Daniel Champagne ouvre la séance et cède la parole à madame la mairesse France Bélisle. Celle-ci revient sur la journée d'hier, soit la demande de M. Sabourin à l'effet qu'un budget soit prévu afin que les séances des comités et commissions soient webdiffusées. Les membres du conseil étaient unanimes sur cet aspect, c'est pourquoi elle informe les membres du conseil que le comité exécutif propose un amendement à la recommandation CP-FIN-2022-01, et ce, afin de bonifier l'offre de service relatif à la webdiffusion.

L'amendement se lit comme suit :

#### **CP-FIN-2022-A1**

Le comité exécutif recommande de bonifier l'enveloppe d'amélioration de services pour la webdiffusion des comités et des commissions. Le choix de mise en œuvre devra être présenté au conseil municipal au début de 2023.

### **Introduction par madame la mairesse**

Madame la mairesse France Bélisle remercie les équipes pour le travail soutenu qui est demandé entre autres aux Services des Travaux publics et des Infrastructures et des projets.

Quant aux subventions, elle précise qu'une fois qu'une obtenue, il faut livrer dans les délais prescrits. Une subvention a une durée de vie limitée et il faut l'honorer. Les mots du jour sont virage et agilité.

Monsieur le conseiller Steve Moran revient sur l'amendement proposé par la mairesse. Il confirme que ce sujet fait consensus. Toutefois, il indique que monsieur Sabourin a déposé un avis de proposition il y a 2 mois et qu'aucun suivi n'a été fait. Il souligne donc sa déception à ce sujet.

Monsieur Simon Rousseau souligne la performance des équipes.

Madame la conseillère Olive Kamanyana souhaite que lui soit communiqué le nombre de personnes qui ont suivi la webdiffusion durant la semaine budgétaire. Cette demande permettrait de trouver des façons de s'améliorer.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin est satisfait au sujet de la webdiffusion pour les comités et les commissions. Il fait ces demandes depuis plus de deux mois, et il est étonné de ne pas être l'appuyeur. Cet amendement sera donc approuvé unanimement.

RT20221108-P6

PLAN D'INVESTISSEMENTS – VOLET MAINTIEN 2023-2027

Présentation par messieurs Mario St-Pierre et Louis Charles Désy.

Plan de la présentation :

- Comptes rendus de la tournée des caucus de secteurs;
- Résumé du Plan d'investissements – Volet maintien;
- Plan d'investissements – Volet maintien détaillé;
- Recommandations.

Monsieur St-Pierre indique que les réponses aux questions d'hier devraient avoir été envoyées ce matin, et que si certaines ont demandé plus de recherche, les réponses suivront aujourd'hui. Ce processus sera le même chaque jour.

Il débute ensuite la présentation avec des commentaires généraux. Il fait ensuite un rappel des principales orientations du plan financier à long terme 2023-2032. Dans le cadre du Plan d'investissements – Volet maintien 2023-2027, il y avait un manque à gagner de 99 M\$. Le manque à gagner est de 54 M\$. Ce montant est obtenu en tenant compte de l'évolution du partenariat fiscal, selon l'hypothèse qu'il est prolongé pour les trois prochaines années, pour un montant estimé de 42 M\$, puisque trois projets sont annulés permettant une économie supplémentaire de 3 M\$.

Il apporte des précisions sur la mise en place de la réserve « Cycle de vie ». Aux fins de la présentation, il mentionne que cette réserve s'applique à une plus grande série d'immeubles que ceux qui sont démontrés au tableau de la présentation dans la section des projets réalisés 2006 à 2022. Le souhait est d'avoir un équivalent de 2 % de la valeur des immeubles annuellement afin de constituer la réserve ce qui permet d'assurer leur entretien. Cette réserve est comparée au modèle existant dans les copropriétés.

Monsieur Désy présente les réfections du réseau routier prévues entre 2023 et 2027, et continue avec les travaux visant l'aqueduc et l'égout. Les investissements dans le volet de sécurité routière sont détaillés par monsieur Désy.

Les recommandations suivantes sont faites :

**RECOMMANDATIONS :****CP-FIN-2022-024**

Le comité exécutif recommande de hausser les investissements en maintien équivalent à 1 % du compte de taxes, financés par la dette.

**CP-FIN-2022-025**

Le comité exécutif recommande d'annuler les projets suivants adoptés aux PIVM antérieurs afin d'utiliser les fonds libérés pour financer le PIVM 2023-2027 :

- Édifice John-Luck (remplacement de chaudière non réalisé) : PIVM 2019 et 2022 – 876 729 \$;
- Ateliers municipaux rue d'Edmonton – abris à sel : PIVM 2020 et 2021 – 541 000 \$;
- Ateliers municipaux rue d'Edmonton – réfection des façades : PIVM 2020 – 7 733 000 \$.

**CP-FIN-2022-026**

Le comité exécutif recommande d'augmenter la dette pour financer les projets suivants pour donner suite aux nouvelles normes exigées du gouvernement du Québec :

- Signalisation routière des passages pour les personnes, soit 300 000 \$ / an pour les années 2023 et 2024);
- Véhicules en fin de vie reliés au Schéma de couverture de risque en incendie, soit 2 397 000 \$ en 2024 et 3 493 000 \$ en 2025.

**CP-FIN-2022-027**

Le comité exécutif recommande de financer la construction du second écocentre secteur ouest (595 000 \$ en 2023 et 9 000 000 \$ en 2024) ainsi que la construction d'un centre de transbordement et le maintien du centre de transbordement du 860, de la Carrière (1 000 000 \$ en 2023) par les redevances du PGMR ou l'augmentation de la dette.

**CP-FIN-2022-028**

Le comité exécutif recommande que le projet d'infrastructures (bornes) pour l'électrification de la flotte municipale soit financé par les projets en cours à être adoptés au cours des prochaines années, soit 100 000 \$ /an en 2024 et 2025.

**CP-FIN-2022-029**

Le comité exécutif recommande d'approprier des fonds totaux de 14 730 000 \$, pour les années 2023 à 2027, provenant de la réserve cycle de vie pour financer des travaux de réfection sur les infrastructures identifiées comme faisant partie de la réserve cycle de vie.

**CP-FIN-2022-030**

Le comité exécutif recommande l'adoption du Plan d'investissements 2023-2027 – Volet maintien tel que présenté.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur Mike Duggan demande si le solde de la réserve de COVID-19 est inclus quelque part dans les documents reçus? Monsieur St-Pierre répond que non, ce montant n'apparaît pas dans le budget puisqu'il n'est pas affecté.

Monsieur Duggan ajoute que dans le secteur de Gatineau, les dépenses essentielles demeurent. Enfin, il demande pourquoi le feu de circulation de Rivermead n'est pas inclus dans le programme pour les feux de circulation. Monsieur Désy précise que le feu de circulation pour le chemin Rivermead découle de la modification des rues dans le cadre d'un projet particulier et que c'est un nouveau feu qui fait suite à une demande, alors que dans l'autre cas, il s'agit d'une enveloppe destinée à l'ensemble de la Ville qui n'est pas attachée à une demande spécifique.

Madame la conseillère Caroline Murray demande des précisions à monsieur Désy concernant le financement de l'aménagement des rues conviviales. L'enveloppe maximale est réduite de 5 M\$. M. Désy précise que le montant est réduit, toutefois, lors de projets d'infrastructures où le concept de rues conviviales sera possible, le budget pour effectuer ces travaux sera prévu à même l'enveloppe financière du projet en question. Mme Murray indique que ce morceau du PIVM doit être maintenu. Elle va possiblement déposer un amendement à ce sujet.

Madame la mairesse France Bélisle précise que l'objectif n'est pas d'arrêter de développer des rues conviviales, mais bien de les faire au moment du développement. Elle souligne les investissements prévus sur le chemin Vanier

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent mentionne que l'aménagement des terrains vacants suite aux inondations constitue un plan de résilience important pour les secteurs touchés. Est-ce que le financement de 1,4 M\$ est retiré pour ce plan? Est-ce que les partenaires, comme le CREDDO, ont été consultés? Monsieur André Turgeon mentionne que la proposition de retirer le 2 M\$ vise la suspension de ce montant, puisqu'actuellement il y a une enveloppe maintenue de 1,4 M\$ hors budget qui est allouée, et actuellement le projet n'est pas suffisamment développé afin de prévoir le projet éventuel ou les sommes supplémentaires requises pour sa réalisation.

Monsieur le conseiller Marc Bureau questionne l'élément relatif aux piscines. Monsieur Turgeon indique que deux piscines sont touchées par un report de travaux (Fontaine et Desjardins) pour des réfections de mur de bassin. Toutes les piscines demeurent ouvertes. Les pataugeoires quant à elles restent en service, toutefois certaines sont des infrastructures en fin de vie et elles sont réévaluées chaque année.

Monsieur Bureau ajoute également que le bâtiment numéro 9 s'est vu octroyer un montant pour la sécurisation du bâtiment dans les années passées. Toutefois, le bâtiment est vétuste (73 %) et il aimerait faire une proposition de ramener le projet pour ce bâtiment en 2023 pour s'assurer de la solidité du bâtiment. Il fera un amendement à ce sujet.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc indique que le conseil a adopté dans le PIVM 2022 une enveloppe de 24 M\$ pour le pavage et qu'il y avait alors sept rues ajoutées, dont la rue George. Dans les derniers caucus, monsieur Leclerc indique avoir été informé qu'en raison de contraintes, la rue George ne pourrait être traitée immédiatement. Il a été démontré que des travaux majeurs devaient être faits, et que le pavage « temporaire » ne pouvait être réalisé avant que les travaux d'infrastructures soient réalisés. Il désire comprendre pourquoi les travaux sont retardés. Monsieur Désy indique qu'à l'heure actuelle, ce sont des travaux majeurs qui doivent être réalisés. Monsieur Leclerc s'inquiète des délais de financement puisque le chantier est repoussé.

Monsieur le conseiller Denis Girouard s'interroge sur les terrains vacants de la rue Hurtubise. Il est en désaccord avec le retrait de ce projet. Ce projet devrait faire l'objet d'un amendement afin d'en faire un projet diminué. Monsieur Turgeon indique à nouveau qu'une enveloppe de 1,4 M\$ est affectée au bénéfice du centre de service e Gatineau pour ce projet. Ensuite une justification sera requise pour les prochaines étapes du projet. Monsieur Yvan Moreau clarifie qu'il y a deux zones motrices et qu'un projet commémoratif est en cours dans le secteur Pointe-Gatineau. Un plan d'action sera présenté par la suite permettant la discussion et l'adoption des sommes nécessaires.

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite revenir sur le chemin Robert-Stewart. La lumière est au coin du chemin Rivermead et du boulevard de Lucerne. Elle indique qu'avec des projets comme Conanught, Domaine des Frênes (et autres) il faudrait remettre les frais de croissance à l'ordre du jour afin de couvrir les coûts des équipements municipaux qui ont augmenté.

Dans le PIVM, il y a beaucoup de dépenses liées à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques. Elle se demande jusqu'à quel point il y a des fonds pour subventionner le plan climat. Elle souhaite une présentation à ce sujet. Même chose pour la foresterie urbaine. Quant au Site Cook, elle désire avoir une mise à jour. Le budget prévoit un nouveau 2,4 M\$. Est-ce qu'il y a des projets pour les biogaz de ce site?

Monsieur André Turgeon indique que le dossier du site Cook progresse bien. Ce montant supplémentaire sert à avoir un système de captation optimal afin d'améliorer la qualité du biogaz. Madame Catherine Marchand indique qu'une présentation sera faite jeudi prochain pour le plan de foresterie urbaine. De plus, le plan climat sera réévalué avec un examen transversal des activités de la Ville. Les subventions gouvernementales seront aussi considérées dans ces exercices.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin commente le report en 2027 du projet de réfection du mur écran de la Vérendrye. Ce mur est en décrépitude depuis une quinzaine d'années. Il est en béton, recouvert par un placage de briques. Ce n'est pas un projet qui concerne seulement les résidents de Limbour puisque c'est un axe de circulation emprunté par de nombreux citoyens. Plusieurs résidents l'appellent le « mur de la honte ». Le placage qui tombe représente un risque de danger. Il indique que des solutions mitoyennes pourraient être envisagées.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet a des questions relativement aux fossés. Elle souhaite avoir une présentation à ce sujet. Dans les projets diminués, il y a l'enveloppe annuelle de reprofilage de fossés. Elle souhaite des éclaircissements à ce sujet. De plus, quant au cycle de vie, elle aimerait savoir si la contribution devait être augmentée de 500 000 \$ tel que présenté au plan décennal. Elle souhaite également savoir si le surdimensionnement mentionné à la présentation est pour le souterrain ou pour la rue?

Monsieur Turgeon indique qu'il y a 1,6 M\$ par année disponible pour le reprofilage des fossés. On garde le même budget qu'il y avait en 2022. Le service demandait une bonification de 300 000 \$, toutefois, il est suggéré de conserver le même montant afin de permettre au service de faire une proposition quant à un nouveau processus de reprofilage de fossés qui sera proposé pour le budget 2024.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie les équipes de la présentation. Il a des questions concernant la situation financière comptable. D'abord, il demande des précisions pour les situations où un projet de logements est approuvé, lorsque le financement n'est pas prévu. Il demande s'il est possible d'avoir une réserve pour ces projets? Quant au réaménagement urbain de la rue Morin Sud, il demande des explications supplémentaires quant aux délais.

Madame Catherine Marchand précise quant au financement du logement social pour un projet imprévu, que la Ville de Gatineau est mandataire du gouvernement et qu'un nombre d'unités lui est alloué. La Ville peut ensuite ajouter des unités. Le programme « PHAQ » a introduit de nouvelles règles de financement, et il est difficile de prévoir les nouveaux projets d'avance. Toutefois, la Ville travaille avec les organismes et connaît les projets qui sont déposés. Il faudrait effectivement que des sommes soient à terme déposées dans un fonds pour pallier à ces imprévus. Pour les projets AccèsLogis, les sommes sont déjà réservées.

Quant au sujet de la rue Morin, madame Marchand indique que ce projet était à l'époque associé à un projet de centre multifonctionnel. Le projet ayant été mis de côté, un projet en 2018 a été inscrit pour la rue Morin. Un mandat a alors été octroyé et des consultations publiques ont été faites. Initialement, l'idée était de faire une rue des artistes. Mais depuis, de nombreux projets résidentiels ont été érigés. Le caractère qui était souhaité ne s'est pas matérialisé et il semble être impossible de conférer à cette rue à une vocation artistique compte tenu des projets qui ont été réalisés. Étant donné que la raison d'être de ce projet était d'appuyer une rue des artistes qui n'existera pas, la proposition est d'aménager la partie sud de la rue Morin avec un lien cyclable avec une place derrière l'église St-Esprit de façon à faciliter l'accessibilité universelle. Les ateliers d'artistes demeurent toutefois possibles comme projet, c'est le concept de « rue d'artistes » qui ne peut être réalisé.

Monsieur Désy ajoute, quant à la rue Taylor, que des infrastructures souterraines doivent être restaurées. Elle a donc été retirée temporairement afin de définir les besoins en infrastructures sur cette rue.

Monsieur le conseiller Mario Aubé exprime ses préoccupations, en accord avec les remarques de monsieur Leclerc, quant aux interventions sur la rue George. Il demande si les projets sont retirés pour des raisons financières ou de capacité à réaliser les travaux.

Essentiellement, l'enjeu de la capacité de livrer est existant, mais la présentation actuelle est davantage en lien avec le volet financier.

Monsieur le conseiller Steven Boivin comprend la réalité des services. Il tente de comprendre la méthodologie de la présentation. Il n'y a pas de comparable entre 2022 et 2023, il est donc difficile de voir les différences. La présentation actuelle à la page 12 démontre un déficit pour le PIC. Il y a un manque à gagner de 54 M\$, et une somme équivalente à la moitié est pour réaliser le plan directeur informatique. Lorsque le PIC a été présenté, il devait être financé à partir de 2023, alors qu'il débute en 2024 maintenant. C'est un projet diminué en conséquence.

Monsieur Champagne enchaîne avec la construction d'un écocentre secteur Ouest. Monsieur St-Pierre indique qu'il sera financé par les redevances accumulées du PGMR, et non les augmentations prévues en 2024. Quelle est la distinction entre un projet retiré et un projet reporté dans le tableau?

Monsieur Désy indique que les projets retirés nécessitent une nouvelle analyse et reviendront devant les membres du conseil. Le projet reporté ne change pas quant aux travaux à être réalisés. C'est l'échéancier qui est modifié.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire a une préoccupation quant aux besoins du Plateau qui sont nombreux, dont le Tramway. Selon ses calculs, il y aura environ 4000 nouvelles personnes dans le Plateau à la fin du mandat du conseil. Lors des rencontres relatives au PIVM, peu d'éléments ressortaient quant au Plateau. Quand les projets touchant le Plateau seront présentés au PIVP? Elle demande des explications supplémentaires concernant les nouveaux trottoirs bâtis et manquants et pour le chemin Vanier.

Monsieur St-Pierre indique que les sujets relatifs au Plateau seront abordés en après-midi. Quant au chemin Vanier, les infrastructures souhaitent faire une analyse complète du secteur afin de définir tous les besoins. L'annexe A mentionne un retrait d'une somme de 500 000 \$, et on indique qu'il s'agissait d'une coquille.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron s'explique mal que le caractère artistique de la rue Morin ne se réalisera pas. Elle s'inquiète du flou autour d'AccèsLogis, elle indique que la Ville devra faire preuve de leadership et cesser d'attendre que ces projets tombent du ciel.

Monsieur Champagne indique que de nombreuses interventions sont faites auprès du gouvernement. De nombreux groupes souhaitent participer à ces projets, dont ceux de coop. Le comité CHOC agit et des projets seront menés à terme. Madame Marchand complète en indiquant que les ateliers artistes ne sont pas concernés par ces projets précédents.

Madame la mairesse précise, à titre de présidente du comité exécutif, que le changement du projet de la rue Morin n'est pas un abandon des priorités relatives à la culture, mais un repositionnement compte tenu des immeubles résidentiels et de la réalité du développement de ce secteur. L'acquisition de terrains est le plus grand obstacle aux nouveaux logements. Plusieurs enveloppes sont possibles pour soutenir le logement. Il n'y a pas de dé-financement de projet, mais on re-priorise les projets. Elle demande si le 100, rue Gamelin peut avancer plus vite, et si la Ville a la capacité de paver la rue George. Pour la réalisation des travaux du 100, rue Gamelin, monsieur Désy indique qu'un échancier en 2023 est impossible à rencontrer. Concernant le pavage de la rue George, monsieur Désy indique que possiblement que non, la totalité des équipes devrait être mobilisée trop longtemps, mais un retour sera fait à ce sujet.

Madame Des Marais réitère que les montants pour le logement social ne sont pas suffisants. Peut-on renouveler le programme de chauffage au mazout?

Madame Marchand rappelle que le programme Rénovation Québec (PRQ) est financé en moitié par le gouvernement et en moitié par la Ville et qu'il ne permet pas d'agrandir des bâtiments (seulement des travaux de type de plomberie, fenêtres, etc.). Lorsque le gouvernement s'est retiré du programme, la Ville de Gatineau a continué le programme. Le programme sur le Mazout était une initiative éco geste. Ce volet était attaché à la subvention PRQ. Il n'y a plus de sommes disponibles dans cette enveloppe. Si le conseil souhaitait aller dans cette direction, la suggestion serait de maintenir cette subvention associée au PRQ, et non à l'ensemble de la Ville.

Monsieur Leclerc indique qu'en 2022, le tronçon de 820 mètres de la rue George était financé en 2023. Pourquoi on reporte une lchette de moins d'un kilomètre sur la rue George? Monsieur Désy va revenir à ce sujet.

Relativement au PIVM, monsieur Moran aimerait des précisions sur la notion de manque à gagner. Monsieur St-Pierre réfère à la baisse de 271 M\$ indiqué à la source de financements du Plan d'investissements – année 2023 seulement, globalement il y a plus de fonds qu'en 2022. Le 99 M\$ provient des tableaux présentés dans la tournée de caucus. Les montants ne sont pas détaillés dans les présentations, mais ont tous été envoyés aux membres du conseil.

Madame la conseillère Olive Kamanyana est insatisfaite des enveloppes relatives aux rues conviviales. Elle aimerait savoir combien de rues conviviales ont été aménagées en 2022. Monsieur Désy apporte des précisions; les rues conviviales sont incluses dans les nouveaux projets, et elles ont été incluses où des travaux municipaux ont été réalisés. Le retrait de 5 M\$ était un montant prévu à compter de 2027.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souhaite une rencontre pour les chemins Cook et Perry.

Monsieur Girouard demande s'il est possible que des sommes soient remises au gouvernement si elles sont inutilisées dans le cadre du PRQ. Madame Marchand explique le fonctionnement du PRQ. Il n'y a jamais eu de retrait d'unités de logement par le gouvernement.

Monsieur Bureau demande si le programme des éco gestes est toujours en place, et madame Marchand indique que le programme n'a plus de fonds.

Des amendements seront apportés en fin de journée.

**La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 12 h.**

**Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 12 h 50.**

**RT20221108-P7**

**PLAN D'INVESTISSEMENTS – VOLET MAINTIEN 2023-2027 – PROJET DE LA RUE NOTRE-DAME**

Monsieur Louis Charles Désy prend la parole afin de faire une mise à jour financière du programme de la rue Notre-Dame. En 2021, un ajustement budgétaire de 21 M\$ avait été fait pour le programme de réfection de la rue Notre-Dame. Les phases 2, 3A et 3B ont été complétées, et la phase 6 est en cours. Un ajustement est nécessaire pour les travaux et les phases à venir (1,4 et 5).

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter une mise à jour du programme de réfection de la rue Notre-Dame;
- présenter une mise à jour des dépenses et des estimations du programme;
- faire entériner notre recommandation.

Plan de la présentation :

- État d'avancement – rue Notre-Dame;
  - Plan de localisation des différentes phases;
  - Photos, phases 2, 3 et 6;
  - Phase 1 (Campeau à Charpentier);
  - Phase 4 (Campeau à Lorrain);
  - Phase 5 (Lorrain à des Sables).
- Bilan financier;
- En résumé;
- Recommandation.

**RECOMMANDATIONS :**

**CP-INFRA-2022-32**

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service des finances à prévoir un budget additionnel de 17,2 M\$ en 2023 pour le programme de réfection de la rue Notre-Dame lors de la préparation du PI-VM 2023-2027.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande quel sera le délai pour compléter les phases. En 2025, toutes les phases devraient avoir été complétées.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin questionne l'aménagement des rues, et monsieur Désy précise que les rues étroites ne permettent pas l'aménagement de deux trottoirs.

Monsieur le conseiller Denis Girouard pose des questions relatives aux bris sur le boulevard Maloney.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin indique qu'une augmentation de 17 M\$ sur un budget de 44 M\$ est importante. L'évolution du marché, main-d'œuvre, matériaux et contexte expliquent ces variations.

Monsieur le conseiller Steve Moran intervient relativement à la phase 6. Quelles sont les raisons pour l'augmentation de 8 M\$ dans ce secteur? Monsieur Désy indique que c'est relativement à l'aménagement de la rue qui est plus commercial. Une présentation a été faite aux membres du conseil.

**RT20221108-P8****PLAN D'INVESTISSEMENTS – VOLET MAINTIEN 2023-2027 – POLITIQUE DE BONIFICATION DES TROTTOIRS ET PASSAGES PIÉTONNIERS**

Présentation par monsieur Louis Charles Désy.

Cette présentation est attendue depuis plusieurs mois. Elle a été présentée à la Commission des transports.

Il débute par une mise en contexte. Cette présentation origine d'une demande d'un comité plénier du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Les objectifs de la présentation sont de présenter :

- un portrait des trottoirs et passages piétonniers en milieu bâti;
- les critères de justification et de priorisation proposés;
- les besoins financiers correspondants.

Plan de la présentation :

- Obligation d'aménagement – Promoteurs et projets réhabilitation ville;
- Portrait actuel – Trottoirs et passages piétonniers;
- Bonification des trottoirs;
- Bonification des passages piétonniers;
- Volet financier;
- Conclusion;
- Recommandations.

**RECOMMANDATION :****CP-INFRAS-2022-28**

Le comité exécutif recommande d'approuver les critères de justification de bonification des trottoirs et passages piétonniers en milieu bâti proposés par le Service des infrastructures et des projets.

**CP-INFRAS-2022-29**

Le comité exécutif recommande d'approuver la priorisation des interventions de pointage 61 à 100 pour la bonification des trottoirs et de critère 1 « réduire les distances de déplacement

**CP-INFRAS-2022-30**

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service des finances à présenter une bonification du budget annuel de 1 M\$ sur une période de 10 ans (2024 à 2033) à l'enveloppe ING-09-007 du PIVM. Cette bonification sera évaluée dans le cadre de l'approbation du PIVM 2023-2027 par le conseil.

**CP-INFRAS-2022-31**

Le comité exécutif recommande de mandater le Service des infrastructures et des projets à déposer pour approbation par le conseil municipal la « Politique de bonification des trottoirs et passages piétonniers en milieu bâti ».

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Mike Duggan remercie monsieur Désy de la présentation et du travail fait à ce sujet. Cette méthodologie est élaborée suite à une demande du conseil. Il souligne sa satisfaction des travaux réalisés sur le chemin d'Aylmer.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin aime la grille d'évaluation, il souligne la situation du boulevard Taché.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne également les travaux effectués sur le chemin d'Aylmer. Elle aimerait bonifier la priorité 1 dans la grille (p.27) afin d'inclure la situation des projets qui permettent l'accès piétonnier à des écoles. Monsieur Désy précise que la priorité 1 s'applique à toutes les situations permettant de réduire la distance des déplacements des piétons. Pourquoi l'option du partage des coûts des citoyens n'est pas envisagée? Monsieur Désy indique que ce n'est pas une question de façade de terrain, que ce sont des infrastructures de ville. Peut-on avoir des passages piétonniers en poussière de pierre au lieu de l'asphalte? Monsieur Désy rappelle les coûts d'entretien et les défis pour l'entretien.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si la construction de nouveaux trottoirs se fera dans la réfection des rues? Les passerelles seront-elles des mises à niveau où on vise la création de nouvelles? Monsieur Désy ajoute que oui, s'il y a des interventions majeures de rues, les trottoirs seront inclus. Si toutefois, il y a un besoin criant de trottoir dans un secteur et qu'aucun travail n'est prévu, alors il y aura une intervention spécifique. Les passerelles visent la bonification et donc des ajouts de nouvelles passerelles.

Madame la conseillère Olive Kamanyana souhaite savoir pourquoi la bonification n'est pas demandée pour l'année 2023? Monsieur Désy indique que les cibles ne sont pas définies pour des interventions en 2023, mais qu'elles le seront en 2024 suite à la planification

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc appuie la recommandation. Le 5<sup>e</sup> critère est de donner une importance aux requêtes citoyennes au 311. Le 311 n'est pas pour sonder le terrain, mais pour de l'opérationnel uniquement. On ne peut accorder une priorisation en fonction du nombre d'appels effectués au 311.

**RT20221108-P9****PLAN D'INVESTISSEMENTS – VOLET MAINTIEN 2023-2027 – PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE 2023-2027**

Présentation par messieurs Carl Hallé et Brahim Diarrassouba.

Plan de la présentation :

- Objectifs du Plan directeur Informatique (PDI);
- Mise en contexte;
- Directions stratégiques des TI;
- Démarche d'élaboration du PDI 2023-2027;
- Résultats des consultations avec les services;
- Mise en œuvre du PDI 2023-2027;
- Recommandations.

**RECOMMANDATIONS :****CP-TI-2022-001**

Le comité exécutif recommande d'approuver le Plan Directeur Informatique 2023-2027 rédigé par le Service des technologies de l'information.

**CP-TI-2022-002**

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service des finances à prévoir lors de la préparation du PIVM 2023-2027, les montants prévus au Plan Directeur Informatique 2023-2027 rédigé par le Service des technologies de l'information.

**CP-TI-2022-003**

Le comité exécutif recommande le dépôt du document stratégique Plan Directeur Informatique 2023-2027.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Louis Sabourin est surpris des augmentations qui sont demandées. Il indique être très sensible à la sécurité informatique. Avec les investissements en cyber sécurité est-il possible de se prémunir des attaques informatiques? Il demande également des commentaires à monsieur Diarrassouba sur la sécurité de la ville de Calgary.

Monsieur Christian Tanguay indique que le plan proposé a fait l'objet de nombreuses validations par l'équipe. Le menu est plus grand que ce qui est présenté, seules les priorités y sont démontrées.

Monsieur Hallé ne peut garantir la sécurité complète, mais il faut prendre les moyens pour se protéger et prévenir des attaques. La modernisation des infrastructures est nécessaire. La structure date de 1980-1990 et doit être améliorée afin d'assurer la sécurité des systèmes informatiques.

Madame la mairesse France Bélisle indique qu'une présentation a été faite au comité exécutif et que pour elle, dans cette présentation, un chiffre a été déterminant. M. Hallé précise que le coût d'une cyberattaque où les équipes ne pourraient travailler peut représenter une perte de de 1 million \$ par jour en impacts, et la durée peut être de plusieurs semaines à quelques mois.

Madame la conseillère Anik Des Marais s'interroge sur les déchets des matériaux informatiques et l'approvisionnement responsable. Monsieur Tanguay ajoute que dans la réorganisation de la ville approuvée par le conseil municipal, la notion d'approvisionnement responsable sera intégrée.

Monsieur le conseiller Steven Boivin souligne qu'à titre de président du Comité Ville intelligente, il aimerait savoir comment le comité a été impliqué lors du précédent mandat et quels sont les travaux qui ont été réalisés conjointement. La diminution dans le PIVM implique quels aspects au niveau de la cyber sécurité?

Monsieur Hallé rappelle que les premières étapes sont surtout de mettre les infrastructures à niveau pour ensuite développer la ville intelligente. Les éléments réduits de la demande initiale sont détaillés par monsieur Diarrassouba.

Monsieur Boivin désire faire une analyse objective. Monsieur Tanguay précise que les investissements sont dépensés et parfois générateurs de gains. L'économie sera quantifiée pour les prochaines présentations.

Monsieur Hallé indique que des choses sont indispensables et opérationnelles. Il y a des économies d'argent opérationnelles à faire, comme la gestion des absences.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande quel est le gain pour le citoyen d'un tel investissement. Monsieur Tanguay répond que les technologies de l'information servent l'organisation, mais aussi les services qui desservent les citoyens. Celles-ci permettent que les services rendus soient efficaces. Tous les gestes directs qui sont posés par les services sont encadrés par les technologies de l'information.

Madame la mairesse désire partager certains éléments. Ce plan est nécessaire. La performance organisationnelle est liée à la performance de la technologie de l'information. Investir dans la technologie, c'est investir dans le service à la clientèle. Ces investissements sont nécessaires puisqu'il n'y en a pas eu au cours des dernières années.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire souligne les mots clés de la présentation « efficacité », « efficience », « rapidité d'exécution », « agilité ». Est-ce que ces dépenses peuvent être étalées sur plusieurs années?

Monsieur Hallé indique que le rattrapage doit être fait immédiatement. Il peut y avoir une flexibilité, mais une fois les cinq années dépassées, il y aura d'autres enjeux au plan informatique.

Monsieur Tanguay souligne que tout est possible et qu'on peut toujours prioriser. L'optimisation doit être captée rapidement afin que l'organisation puisse prospérer.

Monsieur le conseiller Steve Moran conçoit les aspects informatiques comme des infrastructures. Il souhaite avoir des précisions sur la notion des coûts récurrents après 2025? Monsieur Hallé réfère à la résolution numéro CM-2022-223; il faut opérer, il y a des coûts de licences annuelles, et elles sont estimées à 6 M\$. Des sommes sont au plan d'investissement et d'autres sont au budget d'opération.

**La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 14 h 50.**

**Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 15 h 05.**

**RT20221108-P10**

**BILAN DU PLAN D'INVESTISSEMENTS – VOLET DÉVELOPPEMENT 2015-2018**

Présentation par messieurs Louis Charles Désy, Yess Gacem et Mario St-Pierre.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le bilan du Plan d'investissements – Volet projets (PI-VP) 2015-2018;
- présenter l'état des fonds disponibles au PI-VP pour la période de 2015-2030;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- Bilan du PI-VP 2015-2018;
- Projets de développement au centre-ville :
  - Secteur d'ambiance Kent-Aubry-Laval;
  - Boulevard Saint-Joseph – Aménagements;
  - Rue Morin Sud;
  - Lien utilitaire entre Victoria et Dussault;
  - Rénovation rue Laurier;
  - Fonderie;
- Projets de secteurs, autres et opportunités :
  - Parc des Cèdres;
  - Vieux centre-ville de Gatineau;
  - Lac Beauchamp;
  - Autres revitalisations urbaines intégrées (RUI) Vieux-Gatineau;
  - Sentier de la Lièvre Ouest;

- Plan de déploiement des bibliothèques :
  - Bibliothèque du Plateau – Donalda-Charron;
  - Bibliothèque Lucy-Faris;
  - Bibliothèque Guy-Sanche;
  
- État des fonds disponibles :
  - PI-VP 2019-2022;
  - PI-VP 2023-2026;
  - PI-VP 2027-2030;
- Sommaire des fonds disponibles;
- Recommandations.

**RECOMMANDATIONS :**

**CP-FIN-2022-31**

Autoriser un montant supplémentaire de 66,9 k\$ pour poursuivre le projet pilote au lac Beauchamp.

**CP-FIN-2022-32**

Autoriser un montant supplémentaire de 3 k\$ pour balancer le projet de la rue Morin.

**CP-FIN-2022-33**

Retourner au solde disponible du PI-VP 2015-2018 un montant désengagé de 11,4 k\$

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Steve Moran demande si le montant de 10 M\$ prévu pour le centre-ville est récurrent et de quelle façon sera assurée cette récurrence; taxes foncières, émissions de permis, etc. Il est question de la nécessité du PIVP et il souligne qu'il serait intéressant de connaître l'évolution réelle des dossiers dans l'avenir.

Il y a quelques commentaires sur le dossier du lien utilitaire sur la rue Laurier et il se demande si la Ville est obligée de dépenser les sommes prévues en raison de l'entente avec la Commission de la Capitale nationale (CCN).

Monsieur St-Pierre précise qu'il y a actuellement dans les coffres un montant de 28 M\$ et que les autres fonds vont entrer dans le futur. Quant à la question du PIVP, la Ville n'a pas d'obligation de faire une planification sur une période de quatre ans.

Relativement au dossier de la rue Laurier, madame Catherine Marchand indique qu'il y a effectivement une entente avec la CCN et que dans le cadre de cette entente, la Ville a l'obligation de faire les travaux et d'entretenir une partie du lien cyclable et qu'il y a une certaine contribution prévue de la part de la CCN. Il y a toutefois la possibilité de discuter avec la CCN pour augmenter sa contribution au projet.

Madame la mairesse France Bélisle souhaite ajouter un élément complémentaire à la discussion en mentionnant que la Ville de Gatineau est une des seules villes au Québec qui travaillent avec des PIVP et des PIVM. Il serait intéressant de sortir de ces blocs d'années imposés par ces programmes. Il est préférable d'adopter un virage et une vision sur une période de 10 ans en adoptant une enveloppe globale sur cette même période avec des échéanciers.

Monsieur Simon Rousseau ajoute que la Direction générale souhaite revoir l'écosystème fiscal de la Ville et qu'il prend bonne note de la préoccupation.

Monsieur le conseiller Mario Aubé pose quelques questions concernant le Sentier du Lièvre Ouest. Il mentionne que le tracé de la phase I a été complété en 2023. Il souhaite savoir ce qui est visé pour l'année 2023. En réponse, monsieur Désy explique que le Service des infrastructures et des projets est en attente du rapport d'expertise finale quant au tronçon de connexion entre la phase I et la phase II. Il y aura ensuite un état de situation à présenter devant le conseil municipal pour présenter les enjeux et les options.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire a quelques questions quant au projet de palestre dans le secteur du Plateau. Ce projet était supposé débuter en 2025, elle se dit surprise que le projet débutera plus tard et aimerait une mise à jour sur ce dossier. Étant donné qu'il y a beaucoup de construction résidentielle dans le Plateau, il y a beaucoup de promesses d'infrastructures, mais aucun échéancier clair quant à la livraison des projets.

Monsieur Gacem explique que ce projet devrait revenir devant le conseil municipal d'ici la fin de l'année avec une présentation sur le complexe multisport dans l'Ouest. Pour la palestre, le projet est en discussion avec la CSPO afin de la jumeler à l'école 038. Le dénouement de ce dossier est prévu prochainement et le projet suit son cours.

Monsieur Désy indique que les montants présentés dans la présentation sont par rapport au financement. Ils n'ont rien à voir avec le projet en tant que tel et les dépenses engendrées. On parle du financement et du décaissement du règlement d'emprunt uniquement. Il y aura un retour devant le conseil municipal pour présenter l'état d'avancement du projet.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc pose lui aussi quelques questions concernant le Sentier du Lièvre. Il y a beaucoup d'enjeux au niveau technique. Il souhaite plus de précisions sur l'expertise demandée.

Monsieur Désy explique d'où provient la deuxième expertise. Elle concerne la connexion entre la phase I et la phase II quant à la portion qui se trouve en forêt. Certains enjeux étaient à vérifier et ces enjeux sont déterminants quant à la façon de réaliser la phase II. Il y aura une mise à jour complète de l'ensemble du projet en février 2023.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet s'intéresse au RUI du Vieux-Gatineau. Elle indique qu'il n'y a actuellement aucun projet structurant qui habite le marché et demande quelle sera la suite de ce projet.

Madame la mairesse ajoute quelques points d'information quant au RUI. Une rencontre a eu lieu au Cabinet avec monsieur le conseiller Denis Girouard et l'équipe des Serres urbaines Notre-Dame. Cet organisme va relancer d'autres consultations pour les suites de la RUI dans le cadre de leurs démarches qui ont lieu au courant de l'automne. Par la suite, une demande d'appui plus formelle pourra être déposée au conseil municipal afin de faire une autre phase de développement de la RUI dans les prochaines années.

En complément, monsieur Yvan Moreau ajoute que pour le bâtiment comme tel celui-ci est terminé depuis peu. Au départ, il y avait un modèle d'affaires avec l'AGAP du Vieux-Gatineau, mais ce dernier ne fonctionnait pas en raison de la pandémie et des travaux de réfection de la rue Notre-Dame. La Ville est encore en discussion avec l'AGAP pour l'occupation de la partie avant du bâtiment.

Monsieur Moran a des questions sur le financement de divers projets, dont le « définancement » du projet de la bibliothèque Guy-Sanche. Il y avait 28 M\$ prévu pour ce projet, est-ce que cela a servi à quelque chose de sortir ce montant du pot alors qu'on va le remettre dans le PIVP.

En réponse, madame la mairesse fait part que dans les prochaines présentations il sera question de la gouvernance des projets. Plus spécifiquement pour le projet Guy-Sanche, la décision de l'année passée a permis d'aller en appels d'offres et que le 21 novembre prochain, il y aura ouverture des soumissions. Ce nouveau processus permettra au conseil d'être plus précis dans la façon de prioriser les projets en définissant les conditions de succès, conditions financières, etc.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souhaite un état de situation sur le projet de 4 glaces dans l'Ouest et son financement. Il comprend qu'un montant de 32 M\$ est prévu pour ce projet et qu'il devrait se terminer en 2028-2029.

Monsieur Gacem donne plus de détail sur le Complexe 4 glaces. Il informe les élus qu'une présentation est à venir quant à un projet densifié et bonifié sur le site du Plateau. Une redéfinition des besoins sera présentée afin de permettre l'administration d'aller en appel d'offres.

Monsieur St-Pierre fait un rappel que le montant de 32 M\$ est un montant de service de dettes sur un montant de 116 M\$ au total. Selon les projections 2025, la Ville aura besoin d'un budget pour payer les premiers financements à faire dans ce projet.

Madame Bélizaire avise que compte tenu de tous les besoins identifiés pour le secteur de l'ouest, elle s'attendait à plus d'information sur les divers projets lors de la présentation du PIVP. À quel moment le projet arrive-t-il à ce niveau?

Monsieur Gacem mentionne qu'au cours des prochains jours la nouvelle gouvernance du PIVP sera abordée. Actuellement, il n'y avait pas de processus formel qui identifiait et priorisait les projets de façon concrète.

Madame la mairesse ajoute que l'implantation d'infrastructures ne se fera pas seule. Il y a une réflexion sur la gouvernance à faire puisque des partenaires souhaiteraient s'associer pour ces projets. Cette nouvelle approche permettra à la Ville de se décoincer de la capacité limitée de livrer et ainsi s'asseoir avec les partenaires pour offrir des infrastructures et des services dans des délais raisonnables.

Monsieur Girouard mentionne que les arénas sont actuellement en fin de vie et qu'il faut continuer à subvenir à ces infrastructures. Dans le cas où le projet 4 glaces prend du retard, il y aura une augmentation des coûts. De ce fait, il faut être plus proactif.

**La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 16 h 07.**

**Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 16 h 18.**

**RT20221108-P11**

### **PLAN DÉCENNAL FINANCIER**

Présentation par monsieur Mario St-Pierre et M<sup>e</sup> Christian Tanguay.

Monsieur St-Pierre fait part de ses excuses quant au fait que cette présentation a été remise de façon tardive aux membres du conseil. Il indique que c'est une courte présentation et qu'il y a beaucoup de travail quant à sa conception.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les hypothèses qui sous-tendent la projection de la situation financière pour les 10 prochaines années;
- présenter les résultats de la projection de la situation financière pour 2023-2032;
- présenter les impacts de la mise à jour de la situation financière sur le volet D (développement) depuis le dépôt du plan financier à long terme;
- Faire adopter les recommandations.

Plan de la présentation :

- Les hypothèses qui sous-tendent les résultats;
- La projection financière 2023-2032;
- Les indicateurs;
- Impact sur le volet D (développement);
- L'analyse de sensibilité;
- Les recommandations.

### **RECOMMANDATIONS :**

Considérant le dépôt du Plan financier à long terme 2023-2032.

Considérant que les besoins en investissements autant en maintien qu'en développement sont importants.

Considérant qu'il est souhaitable d'établir des indicateurs afin de bien encadrer notre planification financière à long terme.

**CP-FIN-2022-034**

Il est recommandé de viser à long terme un niveau de 1 pour le ratio « dette/revenus » tout en permettant un maximum de 1,25 pendant la durée du présent plan financier 2023-2032 considérant les nombreux investissements à réaliser.

**CP-FIN-2022-035**

Il est recommandé de limiter à un maximum de 15 % la part du service de la dette dans l'ensemble du budget de la Ville pour la durée du présent plan financier 2023-2032.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur Simon Rousseau indique que ce qui est présenté est un outil extraordinaire auquel les élus ont accès. Il permettra de donner une vision financière à l'organisation. De plus, il permettra de faire certains diagnostics afin de mieux accompagner les élus et permettre un certain dégagement de marge de manœuvre en diminuant le ratio du service de la dette et augmenter les revenus. Cela demandera du courage de la part du conseil municipal et de l'administration.

La gouvernance de projets permettra de déterminer quels sont les projets structurants sur lesquels la Ville souhaite mettre les ressources humaines et financières de façon judicieuse. Elle assurera une belle rigueur de gestion de projet et permettra de mandater l'administration à mettre en place une stratégie de développement sur le territoire.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne qu'il y a peu de villes qui ont la possibilité d'avoir un choix entre de l'emprunt et des liquidités. Toutefois, malgré le fait que la Ville a beaucoup de liquidités cumulées, si les projets avaient été débutés et terminés dans les dernières années, ceux-ci auraient coûté moins cher. Cependant, il est maintenant possible de présenter un plan financier à long terme, ce qui est très positif. Cette nouvelle pratique permettra au conseil municipal de laisser sa marque sur une vision de 10 ans.

La question de la diversification des revenus est une réflexion intéressante à faire dans le cadre du renouvellement du pacte fiscal. Il faut saisir le « momentum » afin de se positionner par rapport au gouvernement du Québec. De grands projets s'en viennent et en raison de la pénurie de main-d'œuvre, les divers organismes s'arracheront les professionnels. Madame la mairesse ajoute qu'il serait intéressant, à l'avenir, que les services qui seront appelés à présenter des projets aux membres du conseil puissent inclure les considérations stratégiques dans leur présentation (ex. : capacité de livrer, expertise externe, etc.)

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande ce qu'il en est de la planification quant à la diversification des revenus 2023.

En réponse, monsieur Rousseau indique qu'il souhaite présenter des alternatives de diversification de revenus dans le plan d'action du PFLT qui sera produit en 2023. Pour l'instant, il y a plusieurs bonnes idées, mais il faut travailler sur les alternatives qui sont structurantes et qui permettront de rapporter des revenus importants.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent mentionne que la Ville de Québec modifiera son taux des droits de mutation d'immeubles prochainement. Elle demande s'il est possible d'obtenir une idée des revenus avec des modifications des paliers de droit de mutation.

Monsieur St-Pierre indique que la Ville de Québec n'avait pas majoré ses taux suivant la modification de la loi. Lors du budget 2022, les taux pour les droits de mutation ont été modifiés. Il ajoute que les montants de droits de mutation sont déjà significatifs

Monsieur le conseiller Steve Moran est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'adopter les recommandations 34 et 35. Il pose quelques questions sur les objectifs sources de revenus dans le secteur non résidentiel et l'augmentation de 1 % de plus alors que dans le PFLT il y avait une augmentation de 2,45 % à 2,75 %.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande si la fluctuation des taxes a été considérée suivant la venue de grands projets, comme le centre hospitalier. Il y aura possiblement des pertes de revenus de taxes puisque les entreprises fermeront ou déménageront dans des bâtiments déjà existants. Il demande s'il existe des réserves pour des situations problématiques.

Monsieur St-Pierre mentionne que ce genre de fluctuation n'est pas prise en compte dans les cas de déménagements possibles ou les pertes de terrains. La Ville a un rôle d'évaluation plutôt important, soit de près de 40 milliards. Il est possible de perdre des revenus pour une courte période de temps, mais l'évaluation risque d'être plus élevée par la suite. Monsieur Tanguay ajoute que les terrains deviennent des terrains vagues qui sont desservis et dont le taux de taxation est plus élevé.

Madame la conseillère Anik Des Marais expose ses inquiétudes sur le financement du Plan climat. Elle demande comment il sera financé. En réponse, on indique que le montant de 104 M\$ est inscrit au PIVM pour le Plan climat.

Madame la mairesse indique que dans le Plan climat, il est question des infrastructures, par exemple le Ruisseau Wabasee, qui bénéficie d'une subvention du gouvernement fédéral. Il serait intéressant s'il était possible d'identifier les interventions qui convergent vers les plans plus précis de la Ville pour ainsi nommer et identifier les montants d'argent investis de façon plus spécifique pour le Plan Climat.

**Fin de la rencontre de travail sur le budget public à 17 h 10.**

---

**M<sup>e</sup> Séléna Beaumont-Demers**  
**Greffière adjointe par intérim**  
**Service du greffe**

---

**M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté**  
**Assistante-greffière**  
**Service du greffe**